N° 1532. — 4e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 22 Décembre 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ALERTE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

POURSUITES CONTRE QUINZE SÉNATEURS ET CINQ DÉPUTÉS

MM. Rouvier, Roche, Arène, Proust, Dugué de la Fauconnerie, etc.

COUP DE THÉATRE

Notre rédacteur en chef nous télégraphie de Paris :

La séance de la Chambre a débuté aujourd'hui par un coup de théâtre, auquel on ne s'attendait pas dans le monde parlementaire, et qui aura dans la France entière un immense retentissement.

M. Bourgeois, ministre de la Justice, a déposé, au nom de M. Franqueville, juge d'instruction, chargé de l'affaire du Panama, une demande en autorisation de poursuites contre cinq députés, MM. Rouvier, ancien ministre des finances ; Jules Roche, ancien ministre du Commerce ; Antonin Proust, ancien ministre des Arts dans le cabinet Gambetta ; Emmanuel Arène, député républicain de la Corse, et Dugué de la Fauconnerie, député conservateur de l'Orne.

En même temps, une demande semblable était présentée au Sénat, visant MM. Devès, et Thévenet, ancien ministre de la justice, Léon Renault et Albert Grévy.

On conçoit quelle émotion a provoqué dans le monde politique cette grave mesure, prise par M. le Garde des Sceaux.

Les couloirs de la Chambre présentent une animation, un tohu-bohu indescriptibles. Les députés incriminés sont là, affectant un certain calme au milieu de l'orage.

M. Emmanuel Arène, faisant allusion à la présence de cinq anciens ministres sur la liste des poursuivis, déclare que c'est la première fois qu'il aura fait partie d'une combinaison ministérielle. Il ajoute qu'il attend, d'ailleurs, avec tranquillité la décision de la justice.

M. Rouvier proteste avec véhémence, et déclare qu'il va monter à la tribune et qu'il s'expliquera devant la Chambre de la façon la plus complète, et sans aucune réticence.

Le compte-rendu de la séance vous donnera d'ailleurs le texte de la déclaration de l'ancien ministre des Finances.

Les députés sont très émus, très surexcités même. Mais personne n'incrimine la conduite du gouvernement, et tous, ou à peu près, sont d'accord pour accorder l'autorisation des poursuites.

Certes, dans toutes autres circonstances, la demande pourrait paraître aventureuse, et téméraire, du moins en ce qui concerne MM. Rouvier, Jules Roche, Emmanuel Arène et Thévenet.

La seule charge qui pèse, en effet, contre ces sénateurs et députés est l'inscription de leurs initiales sur les talons du carnet de chèques de M. Thierrée, talons que celui-ci avait faussement déclaré avoir brûlé, et qu'il s'est décidé à remettre à M. le juge d'instruction Franqueville.

On fait observer, avec raison, que M. de Reinach a pu porter sur ces souches telles indications qu'il lui a plu, sans qu'elles puissent constituer une preuve décisive de la culpabilité des parlementaires mis en cause.

Mais dans l'état actuel des esprits, et en présence de la passion et de l'énergie avec lesquelles le pays réclame la lumière et la justice, le gouvernement ne s'est pas cru le droit de refuser aux magistrats instructeurs tous les moyens d'enquête qu'ils jugent nécessaires.

Et il n'a pas hésité à demander aux Chambres la suppression de l'immunité parlementaire qui couvre les sénateurs et députés contre lesquels une grave présomption a été relevée.

Le gouvernement a solennellement déclaré à la Chambre et au pays qu'il accomplirait son devoir sans faiblesse, et que la lumière la plus complète serait faite sur les scandales du Panama.

Il tient parole.

Quelque douloureux que puisse être l'accomplissement de ce devoir, il s'impose à un patriotisme républicain, qui commande d'assurer dans notre République le règne de l'honnêteté et de la probité publiques.

Si des républicains ont manqué aux traditions d'honneur qui ont fait la juste réputation des républicains d'autrefois, ils doivent être frappés sans hésitation et sans pitié.

Justice égale pour tous : telle est l'inexorable loi de notre démocratie !

Et quand justice aura été faite, lorsque les sénateurs et députés auront ou prouvé leur innocence, ou reçu le châtiment de leur crime, la République reprendra avec plus de force et d'autorité son œuvre de réformes et de progrès.

Georges ROBERT

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 20 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil s'est occupé exclusivement des questions à l'ordre du jour des deux Chambres.

La traité franco-suisse

M. Siegfried a entretenu le conseil de la prochaine discussion de l'arrangement conclu entre la France et la Suisse et des modifications proposées à notre tarif minimum en faveur de la Suisse.

Les commandants de corps d'armée

M. de Freycinet a fait signer un décret portant prorogation des pouvoirs de deux commandants de corps d'armée.

LE PANAMA

LES ACCUSATIONS

Sous le titre: *Curieuse histoire d'un demi-million*, l'*Intransigeant* porte contre M. Floquet une nouvelle accusation que voici :

Il a été beaucoup parlé, hier, à la commission d'enquête, d'une certaine somme de cinq cent mille francs payée à un inconnu par la Compagnie de Panama, dans des circonstances les plus singulières.

Plusieurs témoins ont été entendus au sujet de ce fameux inconnu. Aucun d'eux n'a voulu fournir d'éclaircissements

Le lieutenant judiciaire, M. Monchicourt, interrogé par M. Gomard, s'est contenté de dire que les cinq cent mille francs figuraient sur les comptes de Panama, parmi les quatorze cent mille francs inscrits sous la rubrique « Bons au porteur ». Le caissier de la Compagnie, M. Régnier, s'est bien rappelé avoir payé en billets de banque, mais il n'a pas se souvenir du nom de l'heureux homme à qui il les avait remis en présence de son chef, M. Hyvonnet.

Ce dernier, appelé à son tour à fournir quelques explications, n'a pas davantage accompagné le bénéficiaire du [illegible] d'avoir même jamais vu. Expédition à la caisse [illegible] bon était allé directement [illegible] à la caisse, sans passer par son [illegible] n'a rien à dire.

De tout cela il résulte clairement, que M. Floquet a négligé pour entendre l'histoire des 500,000 francs d'un incommodé-ble mystère.

Malheureusement, des indiscrétions ont été commises, jadis, par le bénéficiaire lui-même, et les moindres détails de l'affaire sont ainsi connus de plusieurs personnes.

Elle nous a été racontée tout au long, dernièrement, par un député bien renseigné, et l'on va voir qu'elle n'est pas dépourvue d'un certain piquant.

Un beau jour de 1888, le baron von Reinach arriva tout ému au siège de la compagnie :

— Floquet est insatiable, déclare-t-il à M. Ch. de Lesseps. Il exige encore 500,000 francs.

— Mais il en a déjà reçu 500,000 ! se récrie M. de Lesseps.

— C'est vrai ; mais que voulez-vous ! Il fait observer que le lieutenant est pas-sent et dispose de sommes énormes, qu'il doit lutter à armes égales contre lui, que ses fonds secrets s'épuisent depuis longtemps. Il pas notre bien qu'il ne sollicite : il exige.

— 500,000 francs ! C'est une somme énorme !

— Estimons-nous encore heureux qu'il ne demande pas le double.

— Il ne saurait tout à fait impossible de le satisfaire cette fois. Je sais las de tous ces chantages.

— Il faudra pourtant bien y passer cette fois ! Vous ne connaissez pas le président du conseil : nous est indispensable. Du reste, écoutez : j'ai à déjeuner demain, chez moi, rue Murillo, l'un des membres influents de la gauche. X... Il est au courant de tout. Venez aussi. Nous causerons.

Le lendemain M. Ch. de Lesseps fut exact au rendez-vous. Le député X... lui exposa la situation avec une éloquence convaincante. Floq et avait fait la somme. L'hésitation n'était pas possible.

Qu'il l'administrateur de Panama quitta la rue Murillo, le nouveau ancêtre était résolu.

Le même jour, les 500,000 francs étaient remis au baron von Reinach, intermédiaire obligatoire entre la compagnie et le premier ministre.

Grâce à ce nouveau pot-de-vin, Floquet allait donc pouvoir poursuivre le bonhomme !...

Longtemps après cet hier à la Chambre, une première interpellation sur la dé-aide du Panama.

Les administrateurs de la Compagnie remarqué rent, avec une indignation a-ez compréhensible, que Floquet prenait prétexte le parti du Intérêt national. Un d'eux fut délégué auprès de lui avec mission de lui faire entendre quelques reproches.

— Trois cent mille francs plus cinq cent mille francs font huit cent mille francs que le Panama vous a remis, lui dit le délégué de la Compagnie. Il me semble que, moyennant une pareille somme, vous pouvions être en droit de compter tout au moins sur votre neutralité.

— Comment, 800,000 francs ! Mais je n'en ai reçu que 500,000 ! protesta Floquet.

Puis, après un silence, il ajouta, et cet même devoir ajouter se correctif, cauteleux, mais pruent.

— Encore mon rôle n'est-il borné à celui d'intermédiaire entre les intérêts...

Floquet voulait une explication complète :

— Mais les 500,000 francs du baron de Reinach ! s'écria l'ahuri Panama.

— Je n'ai jamais vu la couleur de cet argent-14. Il faut que je sache ce que tout cela veut dire.

On le sut bientôt. M. Floquet fut mis en présence de M. de Reinach. Celui-ci se troubla, déclara qu'en effet il ne lui avait pas remis la seconde somme.

L'hiatoire des 500,000 francs était un coup monté entre lui et le député X... alors à court d'argent. Ils avaient honnêtement partagé.

— Je suis prêt à restituer ma part, dit timidement Reinach.

Et, en fait, il tint sa promesse, mais le député X... se garda bien d'imiter son exemple.

Une perquisition mystérieuse

Malgré toutes les précautions prises, on sait enfin quel a été l'objet de la fameuse perquisition faite par M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires et dont personne ne voulait parler.

Cette perquisition, qu'on a enjoué de tout le mystère, a eu lieu dans les bureaux de la Banque franco-égyptienne aujourd'hui fusionnée avec la Banque internationale de Paris, rue Saint-Georges.

Hâtons-nous de dire qu'elle n'était pas dirigée contre cet établissement financier, qui n'a été mêlé en rien aux affaires de la Société de Panama. M. Cochefert avait pour mission de saisir, au siège de la Banque franco-égyptienne, tous documents et comptes concernant une personnalité politique décédée il y a quelques années déjà et qui remplissait les fonctions d'administrateur de ladite banque.

La personnalité en question aurait jadis prêté à la Société du Panama un concours analogue à celui qu'on impute aujourd'hui au baron de Reinach. Le chatelain de Nivillers n'aurait fait que lui succéder.

Si nous en croyons, les bruits qui courent déjà, cette perquisition aurait donné de sérieux résultats ; des indications précises établiraient la corruption de plusieurs membres du Parlement qui seraient actuellement entre les mains de M. le juge d'instruction Franqueville.

Retour de M. H. Cottu à Paris

M. Henri Cottu est arrivé hier soir à Paris, venant de Vienne.

Ce matin, à dix heures et demie, il se présentait au cabinet du préfet de police et fait savoir par sa caite au secrétaire de service. Celui-ci le renvoya chez M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, qui avait été chargé de l'arrêter.

Ce dernier était absent ; on fit entrer M. Cottu dans le cabinet du magistrat, et M. Cocheferl, collègue de M. Touny, vint le recevoir.

« Je suis M. Cotu, lui dit le visiteur, et je suis venu me mettre à la disposition du Parquet. »

A ce moment, M. Touny rentrait ; il signifia à M. Cottu le mandat d'arrêt décerné contre lui par le juge d'instruct ori et qu'il était chargé d'exécuter.

M. Cottu a pris connaissance de la pièce et a répondu simplement :

« Très bien, Monsieur le Commissaire, je suis votre prisonnier. »

M. Cottu est resté jusqu'à une heure dans le cabinet de M. Touny, où on déjeuner lui a été servi. Il se composait d'une bouteille de vin à 2 francs, des œufs au jambon, une côtelette, une pomme, du fromage et du café. Le montant de l'addition s'est élevé à 5 fr. M. Cottu, qui ne paraît pas avoir la moindre préoccupation, a déjeuné de grand appétit. Puis la conversation qu'il a eue avec M. Cocheferl, il a eue avec M. Cocheqert, il a répété à plusieurs reprises qu'il n'avait rien à se reprocher ; il a expliqué que, d'ailleurs, le fait de se constituer prisonnier indiquait bien qu'il ne redoutait nullement les suites de la poursuite intentée contre lui.

A une heure et demie, M. Cottu a été conduit au cabinet de M. Franqueville, juge d'instruction, qui, après un interrogatoire sommaire, a fait écrouer le prisonnier au Dépôt.

M. Cottu a passé par la Suisse pour rentrer en France. Il est arrivé ce matin à 6 h. 45 à la gare de Lyon, il a'est tout d'abord rendu chez lui, rue de la Pointe-Saint-Jean.

Ce n'est qu'après avoir conféré avec Me Cottu qu'il s'est rendu à la Préfecture.

Une conférence

A l'issue du Conseil des Ministres a eu lieu une conférence à laquelle assistaient MM. Ribot, président du Conseil, Bourgeois, garde des sceaux, le procureur-général et le juge d'instruction.

Cette conférence était motivée par la découverte de documents importants et notamment des talons des chèques.

Il a été décidé qu'une double demande en autorisation de poursuites serait déposée à la Chambre et au Sénat. Cette demande vise les membres du Parlement dont les noms ont été cités.

Découverte des chèques Thierrée

Les talons des chèques Thierrée n'ont pas été détruits, comme M. Thierrée lui-même l'avait déclaré lors de la visite à sa maison de banque du délégués de la commission d'enquête.

Ces talons ont été retrouvés et sont actuellement à la disposition de la justice.

M. Brisson, président de la commission d'enquête a été informé de ce fait.

Se fondant sur les indications fournies par ces talons de chèques, le garde des sceaux demandera simultanément aujourd'hui aux deux Chambres, au nom du procureur général, d'autoriser des poursuites contre quelques-uns de leurs membres qui seraient mentionnés sur ces talons comme les véritables bénéficiaires des chèques.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête s'est réunie sous la présidence de M. Brisson.

Déposition de M. Viator de Lesseps

D. Vous avez fait partie du Conseil d'administration du Panama.

R. Oui, en qualité de directeur.

D. M. de Reinach a dénoncé de fortes sommes en 1888.

R. Je n'ai pas assisté aux séances et je ne puis rien vous dire là-dessus.

— D. Vous ne savez rien de l'emploi de ces sommes ?

R. Absolument rien.

D. Pouvez-vous nous renseigner sur les bons au porteur ?

R. En ce qui concerne le Suez, vous me permettrez de ne pas vous répondre. Quant au Panama, je n'ai jamais suivi la question d'émission, mes fonctions étaient différentes.

D. M. de Bartaud était votre employé et le Panama vous l'a-t-il emprunté ?

R. Je n'en sais rien, et d'ailleurs je n'ai pas à m'occuper sur les affaires du Suez. Je réponds que pour les affaires du Panama, je m'en suis peu occupé. Au point de vue des résolutions à prendre je donnais un concours matériel et ma signature.

M. Barthou. — Et vous n'avez jamais entendu parler lucrer du vote de certaines opinions faites auprès des membres du Parlement ?

R. Jamais.

La commission s'est ajournée.

LES DEMANDES DE POURSUITES *A la Chambre*

Après une question de M. d'Allières dont on trouvera le compte-rendu plus loin, M. Floquet, très ému, se lève.

J'ai reçu de M. le ministre de la justice une demande en autorisation de poursuites contre cinq membres de la Chambre des députés. (Sensation prolongée).

Voici le texte de ce document :

A M. le président de la Chambre des députés.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre par laquelle M. le procureur général près la Cour d'appel de Paris sollicite l'autorisation d'exercer des poursuites contre des membres de la Chambre des députés.

Veuillez agréer, etc.

Le garde des sceaux,
(Signé) : BOURGEOIS.

Voici maintenant la lettre du procureur général au président de la Chambre :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande en autorisation de poursuites contre des membres de la Chambre des députés.

Une instruction criminelle a été ouverte récemment contre MM. Charles de Lesseps, Fontanes, Cottu, Sans-Leroy et un tout autre chef d'information fera connaître, sous l'inculpation de corruption de fonctionnaires publics dans les termes des articles 177 et 179 du code pénal, pour faits se rattachant à l'émission des obligations à lots de la Compagnie de Panama en 1888.

Au cours de cette information, M. le juge d'instruction a saisi un certain nombre de talons de chèques portant les lettres initiales de noms dont plusieurs paraissent être ceux de députés faisant actuellement partie du Parlement.

D'autre part, des déclarations ont été faites devant la commission d'enquête par plusieurs membres de la Chambre, doutant les conditions dans lesquelles ils auraient participé aux opérations qui ont accompagné l'émission de 1888.

Dans ces conditions, il est nécessaire que les députés dont il s'agit puissent être appelés par le magistrat instructeur à présenter leurs explications dans les formes prescrites par la loi.

J'ai l'honneur, en conséquence, de demander à la Chambre de vouloir bien lever l'immunité parlementaire en ce qui concerne

MM. **Emmanuel ARÈNE, DUGUÉ de la FAUCONNERIE, Antonin PROUST, Jules ROCHE, ROUVIER.**

Veuillez agréer, etc.

Le procureur général près la cour d'appel de Paris.

(Signé) : TANON

M. Floquet. — Les demandes doivent être renvoyées aux bureaux, conformément à l'usage.

Quel jour la Chambre veut-elle se réunir dans ses bureaux ?

Cris : Tout de suite.

M. Floquet. — Le réquisitoire sera transcrit immédiatement et distribué à chacun des présidents de bureaux.

La séance est suspendue. Il est 3 heures 10.

Réunion dans les bureaux

Une demi-heure après la suspension de la séance, le temps nécessaire pour faire des copies du réquisitoire du procureur général, les membres de la Chambre se sont réunis dans leurs bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner la demande adressée à la Chambre par le ministère.

Composition de la commission

Tous les commissaires sont favorables aux demandes de poursuites.

1er bureau, Dirl. — 2e, Clapot. — 3e, Douville-Maillefeu. — 4e, Jumel. — 5e, Talon. — 6e, Millevoye. — 7e, Turrel. — 8e, Vival. — 9e, Millerand. — 10e, Letellier. — 11e, Emile Ferry.

Déclaration M. Rouvier

Dans le 6e bureau M. Rouvier a fait la déclaration suivante : Je suis le seul bureau qu'on m'ait fourni l'occasion de m'expliquer. Estimant que la Chambre a été abusée et a prononcé que le parti de l'intérêt national ne chaque Vis-à-Vis sans les écrivures ne pouvait exister que j'ai été mêlé à cette affaire. Je pense qu'avant que j'en parle devant les hommes aux affaires de l'Etat, j'avais cons déré jusqu'ici de mon devoir de garder le secret sur certaines affaires. Mais je ne sais pas tout maintenant à la même réserve. Aussi lorsque la demande en autorisation de poursuites viendra devant la Chambre je serai des révélations quelles que soient les conséquences qui en puissent résulter.

Réunion de la Commission

Les commissaires se sont ensuite rendus aux bureaux de la Chambre et M. Brisson, président de la commission a été informé de ce fait.

Se fondant sur les indications fournies par ces talons de chèques, le garde des sceaux demandera simultanément aujourd'hui aux deux Chambres, au nom du procureur général, d'autoriser des poursuites contre quelques-uns de leurs membres qui seraient mentionnés sur ces talons comme les véritables bénéficiaires des chèques.

LA REPRISE

Enfin, à 6 heures 20 paraissent M. Millevoye, puis M. Jumel et autres membres de la commission.

M. Floquet visiblement ému donne la parole à M. Millerand, rapporteur de la commission. Aussitôt un silence religieux se fait.

Rapport de M. Millerand

M. Millerand. — Le procureur général a demandé de lever l'immunité parlementaire pour 5 de nos collègues. Cette demande ne constitue aucun préjugé contre les députés désignés. En acceptant, la Chambre ne prouvera qu'une chose : son désir de savoir la vérité et de faire la lumière. En conséquence votre commission propose à l'unanimité d'adopter la proposition.

Sur ce, M. Millerand referme le papier qu'il vient de lire et quitte la tribune toujours dans le même silence qui précède son apparition à la tribune.

L'urgence est déclarée.

Intervention de M. Arène

M. Floquet. — La parole est à M. Emmanuel Arène.

M. Emmanuel Arène. — Je m'incline devant la demande qui vous est faite, mais je veux dire à mes amis du dedans et du dehors que partout où vous voudra m'amener j'irai, le front haut, car je suis innocent.

J'ai été partisan le soutien de mon parti, de ces chefs mêmes qui m'envoient aujourd'hui une balle en pleine poitrine. Voilà 18 ans que je suis journaliste, j'aurais pu prostituer ma plume, je ne l'ai pas fait ; je suis convaincu que mes confrères de la presse me rendront cette justice. Quant à mes collègues de la Chambre, ils apprécieront et quant à mes électeurs, je n'ai rien à leur dire, ils me connaissent, je les connais, cela suffit. (Applaudissements i mêlés sur quelques bancs).

Discours de M. Rouvier

De nouveaux applaudissements peu nourris se font entendre au centre quand M. Rouvier monte à la tribune.

M. Rouvier. — Je ne veux pas, plus que mon ami Arène, combattre la demande ; il me semble seulement que sans avoir recours à cette mise en scène et à ce coup de théâtre, on aurait pu m'interroger auparavant, chercher à savoir par moi directement la vérité. (Quelques applaudissement).

M. de Cassagnac. — Parfaitement ! Vous avez absolument raison.

M. Rouvier. — Il y a quelques jours le président du nouveau Conseil a dit que j'avais rendu service à mon pays.

Aujourd'hui on me poursuit et celui-ci ne sait pas quel compromis faire de neuve, sous prétexte qu'on a trouvé une initiale de mon nom sur un talon de carnet de chèques. Depuis quand cela constitue-t-il une preuve ? En tout cas, pourquoi n'a-t-on pas interrogé les députés incriminés. L'orateur s'anime peu à peu. M. Rouvier continuant :

Le chèque qu'on prétendait avoir été touché par moi n'a été touché par Vlasto qui reconnaît lui-même avoir encaissé, et parce que j'ai eu des relations avec lui, c'est moi qu'on poursuit et on jette mon nom en pâture à l'outrage.

Qu'on n'oublie pas que j'ai été chef du gouvernement et que j'avais encore je ne sais quel respect de certains secrets intéressant le pays. Je ne suis aujourd'hui, je trouve ma fol, que je puis parler.

La vérité est que je n'ai pas touché dans les fonds secrets, les secours nécessaires. Je n'ai demandé à mes amis.

Certains ministres sont accusés d'avoir pris les fonds secrets. Moi, je les ai augmentés avec l'argent de mes amis.

M. de la Lozère. — Qui en a empoché ?

M. Rouvier. — Je n'accuse personne, j'ai demandé de l'argent à des financiers. Pourquoi me m'a-t-on pas demandé où j'ai mis le secret de l'enquête ? Laissez moi dire ce que j'ai fait. Je ne veux pas de soulture à mon nom. Tout ce que j'ai fait, les hommes politiques de tous les pays l'ont fait (Bruit). Si je n'avais pas agi ainsi, beaucoup parmi les députés qui protestent ici ne seraient pas sur ces bancs. (Mouvement divers à droite, rumeur prolongée)

Toutes ces choses, j'aurais voulu ne les dire qu'au juge d'instruction. On m'a obligé de parler ici. C'est fait.

Maintenant, devant n'importe quelle juridiction, je n'ai rien à craindre car je n'ai jamais tiré aucun bénéfice personnel de la direction in lirecte d'une compagnie dont je n'ai jamais défendu les intérêts.

Le vote

M. Floquet consulte la Chambre sur la proposition de résolution tendant à suspendre l'immunité parlementaire pour MM. Arène, Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Jules Roche et Rouvier.

La proposition de résolution est adopte.

Interpellation de M. Déroulède

M. Déroulède qui s'était entretenu longuement avec M. Floquet avant la reprise de la séance et finalement avait rédigé à la tribune présidentielle quelques mots sur un papier qu'il avait laissé à M. Floquet demande à interpeller.

M. Floquet : M. Déroulède demande à interpeller le gouvernement sur les mesures disciplinaires à prendre par la grande chancellerie contre M. Cornélius Herz.

M. de Douville Maillefeu — A un mois (Bru t).

Plusieurs voix disent on immédiatement.

La discussion immédiate.

Adoptée par le gouvernement est ordonnée.

Discours de M. Déroulède

M. Déroulède. — Il serait étrange que la seule personne indemne de ce triste débat fut cet étranger qui a passé la mer pour mettre à l'abri sa personne et ses biens. M. Cornélius Herz a été un des principaux personnages de l'Etat français. (Dénégations à gauche).

L'interrupteur n'a pas le temps d'être entendu que M. Déroulède lui dit : « Vous m'ennuyez ».

Cris : Assez. (Bruit).

M. Déroulède. — Eh bien, sortez.

M. Floquet. — Je vous en prie Monsieur Déroulède.

M. Douville. — Je préfère m'en aller, Monsieur le Président, vous tolérez trop de choses. (Rires).

M. Déroulède continue

Déroulède : Oui, Herz était un homme important qu'on méprise. Il fut dire la vérité, je veux la dire, j'ai vu M. Clémenceau pour la première fois chez Cornélius Herz qui m'a déclaré avoir donné 40,000 francs à Clémenceau pour le journal la *Justice*. On comprend que M. Clémenceau l'ait accusé.

M. Clémenceau proteste.

M. Floquet. — Tu ne peut apporter des accusations à la tribune, M. Déroulède.

M. Déroulède. — Je ne puis parler de Cornélius sans parler de son protecteur. Pourquoi ce don de 40,000 fr. ? N'était-ce pas le prix qu'on remettait à M. Clémenceau pour renverser le cabinet. (Mouvements divers.)

M. Floquet rappelle l'orateur à la question.

M. Clémenceau. — Laissez-le finir M. Déroulède.

M. Déroulède continue à prendre à parti M. Clémenceau.

M. Floquet insiste et déclare qu'il ne peut tolérer de pareils faits.

M. de Cassagnac intervient.

M. Ferroul. Il vaudrait mieux prononcer la dissolution.

M. Déroulède Je ne cherche pas à me venger je veux la lumière : Herz dit avoir donné 2 millions, *A la Justice*. Floquet cordon et la *Justice* ainsi que le dit M. Clémenceau n'a jamais fait de publicité et ce n'est pour la désorganisation du régime parlementaire par des or ses ministérielles.

L'internationale des ouvriers est digne de pitié, mais celle des capitaux est digne de mépris. (Bruits, applaudissements et protestations).

La Chambre devient très houleuse.

Réponse de M. Clémenceau

Clémenceau : J'entends répondre brièvement et nettement à ces réquisitoires. Cornélius Herz était actionnaire de la Justice et il est étrangère qu'on se serve de cela pour m'incriminer. Pires actions. Herz est non Allemand mais Autrichien et il a servi dans les rangs français comme médecin. Alors M. Déroulède, que direz-vous du général Boulanger dont Herz a été le plus chaud partisan.

M. Clémenceau. — On dit que je suis laissé guider dans ma vie publique par Herz. C'est faux. Si on cherche par la calomnie à mettre le désordre dans ces pays il ne suffit pas d'accuser il faut prouver.

Le journal la *Justice* a été commandité par Herz comme par beaucoup d'autres. Il n'en a jamais été fait mystère, je n'ai à aucun moment soutenu les affaires de Herz ; aussi quand Herz a proposé le projet des téléphones, j'ai mis contre.

Jamais, je n'ai livré mon journal à un actionnaire. Mes collaborateurs peuvent en témoigner. (T. B) Je n'ai recommandé Herz par aucune voix. Je crois avoir répondu suffisamment. Quant à l'enquête suprême d'avoir de la patrie, M. Déroulède, je ne puis que vous dire : Vous en avez menti. (Vifs applaudissements).

Intervention de M. Millevoye

M. Millevoye. — On a fait intervenir dans ce débat le nom du général Boulanger. (Bruit, protestations) Je tiens à déclarer qu'il n'a pas été mêlé en rapport avec Herz que par M. Clémenceau. Nous ignorions que Herz était l'agent de la triple alliance. (Bruit)

M. Millevoye. — Vous avez reçu de cet homme plus leurs millions, vous avez reçu l'argent de la triple alliance Monsieur Clémenceau (Bruit).

Le vacarme devient intolérable.

M. Millevoye. — Il suffit que le pays sache tout cela.

La plupart des paroles se perdent dans le bruit.

Déclaration de M. Bourgeois

M. Bourgeois, garde des sceaux. — S'il nous apparaît qu'il y a des faits de nature à faire déférer Herz au Conseil de la Légion d'Honneur, ce sera fait (Très bien).

M. Mège insiste sur la nécessité de déférer Herz à ce conseil.

Il Hâte le gouvernement d'avoir mis en prison les hommes qui ont dilapidé la fortune publique.

Après son discours peu écouté, vu l'heure avancée, l'épuisement de la Chambre et les incidents qui se sont produits successivement, M. Déroulède retire son ordre du jour, la déclaration du gouvernement lui suffisant.

La séance est levée à 7 h. 45.

Séance demain.

Impressions de séance

La défense vibrante de M. Emmanuel Arène, les dernières protestations de M. Rouvier qui en effet est impliqué dans les poursuites, l'importance sensible mal frôle par le chef d'accusation lancé, ont causé une profonde émotion.

Le vote sur le même rapport de M. Millerand a été rendu dans un silence parfaitement le plus grand effet. La fureur de l'attaque de M. Déroulède, le ridicule grave de la défense de M. Clémenceau n'ont pas laissé les députés et au public une véritable impression de soulagement. On sent que la crise profonde continue.

M. Floquet qui présidait la séance sous une impression pénible due sans doute aux développements que prennent les affaires du Panama. On comprend que dans ces conditions il tienne à comparaître devant la commission d'enquête. Son audition aura lieu aujourd'hui.

DEUX AFFAIRES D'HONNEUR

Deux affaires d'honneur seront la conséquence extra-parlementaire. D'une part, M.